

Ordnung für Leistungen der Bauherren
Regolamento per le prestazioni dei committenti
Regulation for construction client duties

Règlement concernant les prestations des maîtres d'ouvrage

Norme de compréhension

101

Numéro de référence
SN 508101:2020 fr

Valable dès le: 2020-08-01

Éditeur
Société suisse des ingénieurs
et des architectes
Case postale, CH-8027 Zurich

Même si dans la présente publication les personnes et les fonctions sont indiquées au masculin, elles concernent également le féminin.

Les rectificatifs éventuels concernant la présente publication sont disponibles sous www.sia.ch/rectificatif.

La SIA décline toute responsabilité en cas de dommages qui pourraient survenir du fait de l'application de la présente publication.

2020-08 1^{er} tirage

Table des matières

	Page
Introduction	5
<hr/>	
Chap. 1 Le maître d'ouvrage	6
1.1 Définition et mission fondamentale	6
1.2 Droits et obligations	6
<hr/>	
Chap. 2 Mission et position du maître d'ouvrage	7
2.1 Généralités	7
2.2 Position par rapport aux concepteurs	7
2.3 Tâches du maître d'ouvrage	7
2.4 Participants au projet selon leurs fonctions	7
2.5 Exemples de formes d'organisation	8
<hr/>	
Chap. 3 Prestations du maître d'ouvrage	10
3.1 Initialisation	10
3.2 Déroulement	11
3.3 Exploitation	14
<hr/>	
Chap. 4 Descriptif des prestations	15
4.1 Généralités	15
4.2 Prestations à fournir sur l'ensemble des phases	17
4.3 Prestations par phase partielle	18
<hr/>	
Chap. 5 Principes de rémunération des prestations du maître d'ouvrage	45
5.1 Éléments de la rémunération	45
5.2 Modification des prestations convenues	45
5.3 Honoraires	45
5.4 Éléments de coûts supplémentaires	45
5.5 Indemnisation du temps de déplacement	45
5.6 Versement des suppléments légaux	45
5.7 Renchérissement	45
<hr/>	
Chap. 6 Termes et définitions	46

Commission SIA 101, Prestations des maîtres d'ouvrage

		Représentant de
Président	* Erich Offermann, dipl. Arch. ETH/SIA, Zürich	Bureau d'études
Membres	Matthias Adelsbach, dipl. Bau-Ing. SIA, Mediator FHNW, Aarau * Claudio Arnold, dipl. Ing. ETH, MAS ETH MTEC/BWI, Ennetbaden Markus Buchmann, dipl. Kult.-Ing. ETH, Winterthur * François Chapuis, dipl. Bau-Ing. FH/SIA, MAS REM, Wettingen Andreas Forrer, dipl. Bau-Ing. HTL, Appenzell Maurus Frei, dipl. Arch. ETH/SIA, Chur/Zürich * Daniele Graber, lic. iur., dipl. Ing. HTL, Bonstetten * Peter Hunkeler, dipl. Bau-Ing. ETH, Ebikon (jusqu'au 31.12.2016) * Stefan Hosang, dipl. Bau-Ing. FH, Dipl. BWI NDS FH, Chur * Richard Kocherhans, dipl. Bau-Ing. ETH/SIA, Zofingen Christian Leuner, dipl. Arch. ETH/SIA, Zürich Urs Marti, dipl. Bau-Ing. ETH/SIA, Schwanden * Ivo Moeschlin, dipl. Arch. ETH/SIA, Zürich Herbert Notter, dipl. Ing. ETH, Zürich Boris Schlaeppli, dipl. Arch. FH/SIA, MAS Wing. FH, Zürich Jacqueline Stampfli, dipl. Arch. FH/SIA, Dipl. BWI FH, Rothrist * Hanspeter Winkler, dipl. Arch. ETH/SIA, Bern Ralph Wyer, dipl. Arch. ETH/SIA, Zürich * Annelies Zeidler Batschelet, dipl. Arch. ETH/SIA, Biel	SIA 103 Bureau d'études SBB KB'CH CIC SIA 102 Juriste CFF SIA 103, USIC OFROU Bureau d'études BGI KUB VSS Maneco CIMP KBOB AHB OFCL
Collaborateur spécialisé	* Peter Hunkeler, dipl. Bau-Ing. ETH, Luzern	

Responsable Bureau SIA Isabella Mambretti, Dr., Dipl. Arch. SIA, Zürich

* Membres du groupe de travail SIA 101

Adoption et validité

L'Assemblée des délégués de la SIA a approuvé le présent règlement le 24 avril 2020.

Il est valable dès le 1^{er} août 2020.

Le Président	Le Directeur
Stefan Cadosch	Christoph Starck

Copyright © 2020 by SIA Zurich

Tous les droits de reproduction, même partielle, de copie intégrale ou partielle, d'enregistrement ainsi que de traduction sont réservés.
